



HAL
open science

Rapport 2: Représentations et positionnements des usagers face aux mesures de protection contre les grands prédateurs: étude territoriale menée dans 5 communes des Pyrénées-Atlantiques. In "Étude d'impact de la mise en place des mesures de protection des troupeaux contre les prédateurs sur le département des Pyrénées-Atlantiques. Volet 3: Étude des pratiques et représentations des usagers"

Marion Charbonneau, Isabelle Degrémont, Julie Delclaux, Thao Tran, Pablo Domínguez, Coralie Artano-Garmendia

HAL Id: hal-04125078

<https://hal.science/hal-04125078>

Submitted on 11 Jun 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

► **To cite this version:**

Marion Charbonneau, Isabelle Degrémont, Julie Delclaux, Thao Tran, Pablo Domínguez, et al.. Rapport 2: Représentations et positionnements des usagers face aux mesures de protection contre les grands prédateurs: étude territoriale menée dans 5 communes des Pyrénées-Atlantiques. In "Étude d'impact de la mise en place des mesures de protection des troupeaux contre les prédateurs sur le département des Pyrénées-Atlantiques. Volet 3: Étude des pratiques et représentations des usagers". UMR TREE. 2023. hal-04125078

ÉTUDE D'IMPACT DE LA MISE EN PLACE DES MESURES DE PROTECTION DES TROUPEAUX CONTRE LES PRÉDATEURS SUR LE DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Volet 3 : Étude des pratiques et représentations des usagers

Rapport 2 synthétique

Représentations et positionnements des usagers face aux mesures de protection contre les grands prédateurs : étude territoriale menée dans 5 communes des Pyrénées-Atlantiques

Avril 2023

Marion Charbonneau (UMR TREE, Université de Pau et des Pays de l'Adour)

Isabelle Degrémont (UMR TREE, Université de Pau et des Pays de l'Adour)

Julie Delclaux (UMR TREE, Université de Pau et des Pays de l'Adour)

Thao Tran (UMR TREE, Université de Pau et des Pays de l'Adour)

Pablo Dominguez (UMR GEODE Université Toulouse 2)

Coralie Artano-Garmendia (Association des Commissions syndicales du Pays basque)



AVANT-PROPOS

Ce document a été réalisé dans le cadre du projet "Étude d'impact de la mise en place des mesures de protection des troupeaux contre les prédateurs (ours brun *Ursus arctos* et loup gris *Canis lupus lupus*) sur le département des Pyrénées-Atlantiques 2021-2022" porté par le Centre Départemental d'Élevage Ovin (CDEO) et la Chambre d'agriculture des Pyrénées-Atlantiques et financé par le Département des Pyrénées-Atlantiques, la Communauté d'Agglomération du Pays basque, le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine et l'État. L'étude, qui se déroule dans un contexte de prédation encore limitée, vise à mesurer les enjeux et anticiper au mieux la gestion à venir de la question des prédateurs dans le cadre des projets globaux des territoires concernés.

Cette étude réunit de nombreux acteurs institutionnels¹ et laboratoires de recherche² qui ont travaillé autour de trois volets correspondant à trois entrées disciplinaires. Le premier analyse les dynamiques des milieux et des paysages liées à la mise en place des mesures de protection des troupeaux, le deuxième se focalise sur l'évolution des systèmes d'élevage qui pourrait s'en suivre et le troisième s'intéresse aux dynamiques territoriales induites.

Au sein de ce troisième volet sur les dynamiques territoriales, l'objectif était de s'interroger sur l'impact que peuvent avoir ces mesures de protection sur les usages d'un territoire. En particulier, ce volet visait à comprendre la manière dont les différents usagers pensent et se représentent les territoires locaux afin d'éclairer en quoi et dans quelle mesure la mise en œuvre des mesures de protection des troupeaux réinterroge ces relations au territoire et à ses multiusages. Ce travail a été mené conjointement par des géographes (UMR TREE CNRS/UPPA et l'Association des Commissions syndicales du Pays basque) et un anthropologue (UMR GEODE CNRS /UT2), auteurs de ce volet. Trois rapports ont été produits dans le cadre de ce volet 3 : un portrait de chaque territoire étudié (5 communes) et deux rapports synthétiques sur les représentations des usagers sur leurs paysages et sur les mesures de protection contre la prédation. C'est ce tout dernier document qui est présenté dans les pages suivantes.

Pour citer ce document

CHARBONNEAU M., DEGRÉMONT I., DELCLAUX J., TRAN T., DOMINGUEZ P., ARTANO-GARMENDIA C. (2023), Étude d'impact de la mise en place des mesures de protection des troupeaux contre les prédateurs sur le département des Pyrénées-Atlantiques. Volet 3 : Étude des pratiques et représentations des usagers - *Rapport 2 synthétique* : « Représentations et positionnements face aux mesures de protection contre les grands prédateurs : étude territoriale menée dans 5 communes des Pyrénées-Atlantiques », UMR TREE Université de Pau et des Pays de l'Adour, 20 p.

¹ Institution Patrimoniale du Haut-Béarn, France Nature Environnement, Association des Éleveurs et Transhumants des Trois vallées, Euskal Herriko Mendi Elkargoen (Association des Commissions syndicales du Pays basque), Fédération des AFP et GP du 64, Collectif des maires du 64, Commissions syndicales du pays de Cize, de Soule et du Haut Ossau, Communauté d'Agglomération du Pays basque, Conseil Départemental du 64 et Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine.

² UMR TREE (CNRS / Université de Pau et des Pays de l'Adour), UMR SELMET (CIRAD / Montpellier SupAgro / INRAE), UMR GEODE (CNRS / Université Toulouse 2), UMR DYNAFOR (INRAE / ENSAT / École d'ingénieurs de PURPAN), UMR CESBIO (CNRS / IRD / CNES / Toulouse III).

SOMMAIRE

1	QUESTIONNEMENTS ET MÉTHODOLOGIE : UNE APPROCHE TERRITORIALE DES REPRÉSENTATIONS DES MDP	4
2	PRÉSENTATION DES ENQUÊTÉS ET DES MATÉRIAUX MOBILISÉS	6
2.1	Une enquête multi-acteurs cherchant à prendre en compte l'ensemble des usagers	6
2.2	Un corpus important bien réparti sur les 5 M-T	7
2.3	Une analyse mixte combinant le qualitatif et le quantitatif	7
3	LES POSITIONNEMENTS DES ACTEURS VIS-À-VIS DES MESURES DE PROTECTION	9
3.1	Freins et justifications à la mise en œuvre des 3 mesures de protection à dire des acteurs rencontrés	9
3.1.1	<i>Le multiusage face aux mesures de protection</i>	10
3.1.2	<i>Le poids de la dimension technique dans la perception des MdP</i>	11
3.1.3	<i>Quelles relations font les enquêtés entre prédation et MdP ?</i>	13
3.1.4	<i>Le poids de la culture dans la perception des MdP</i>	14
3.2	La perception des MdP par les enquêtés dévoile des disparités territoriales marquées	16
	ÉLÉMENTS CONCLUSIFS : TERRITORIALISER LES MDP, UN ENJEU CLÉ	20

1 QUESTIONNEMENTS ET MÉTHODOLOGIE : UNE APPROCHE TERRITORIALE DES REPRÉSENTATIONS DES MDP

Focalisé sur les impacts potentiels des Mesures de Protection (MdP) ce programme visait à examiner comment et dans quelle mesure ces MdP pourraient faire évoluer les systèmes d'élevage et en quoi ces bouleversements pourraient modifier les paysages et donc indirectement les usages de l'espace. Plutôt que de se positionner dans une suite de scénarios sociétaux incertains, le groupe de travail investi dans le volet 3 du programme s'est intéressé aux représentations et au vécu des différents usagers des territoires étudiés de façon à examiner comment l'arrivée de ces MdP pourrait réinterroger la façon dont ces acteurs se les représentent au quotidien. **La mise en place de ces mesures de protection, au sein d'espaces ruraux fréquentés par une diversité d'acteurs aux savoirs, représentations et pratiques distincts interroge en effet sur le partage de l'espace non plus seulement entre éleveurs et prédateurs (Mounet, 2006³), mais plus largement entre les différents usagers (Kaczynsky, Blazic et Gossow, 2004 ; Mosley et al, 2020⁴).** Ce sont ces reconfigurations que le volet 3 interroge en se focalisant sur les représentations des MdP par les différents usagers des territoires. Partant de l'hypothèse que le contexte territorial n'est pas neutre et constitue un élément clé des dynamiques à l'œuvre, une **approche territoriale, comparée et multi-acteurs** a été privilégiée.

Encadré 1 - Protocole de sélection des terrains

Afin de questionner les relations entre la mise en place des mesures de protection des troupeaux face aux grands prédateurs et la manière dont les usagers vivent et se représentent le territoire, plusieurs critères permettant de sélectionner des Micro-Territoires (M-T) ont été définis (Fig. 1). Considérant que la mise en œuvre des MdP pose des enjeux particuliers dans les espaces ouverts marqués par le pastoralisme, un premier critère de sélection (a) a d'abord permis de sélectionner les communes marquées par l'élevage extensif (ovin, bovin, caprin ou équin). Un second critère a ensuite permis de ne retenir que les communes marquées par une diversité d'usages (résidentiel (b), récréatif (c), cynégétique (d) et touristiques (e)). Parmi les 40 communes restantes, nous avons cherché à sélectionner 5 communes marquées de façon plus ou moins ancienne par la prédation (f) et confrontées à des dynamiques démographiques distinctes (plus ou moins attractives).

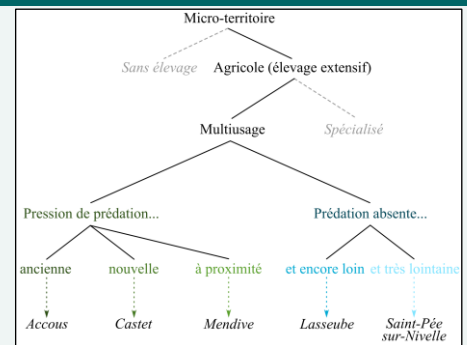
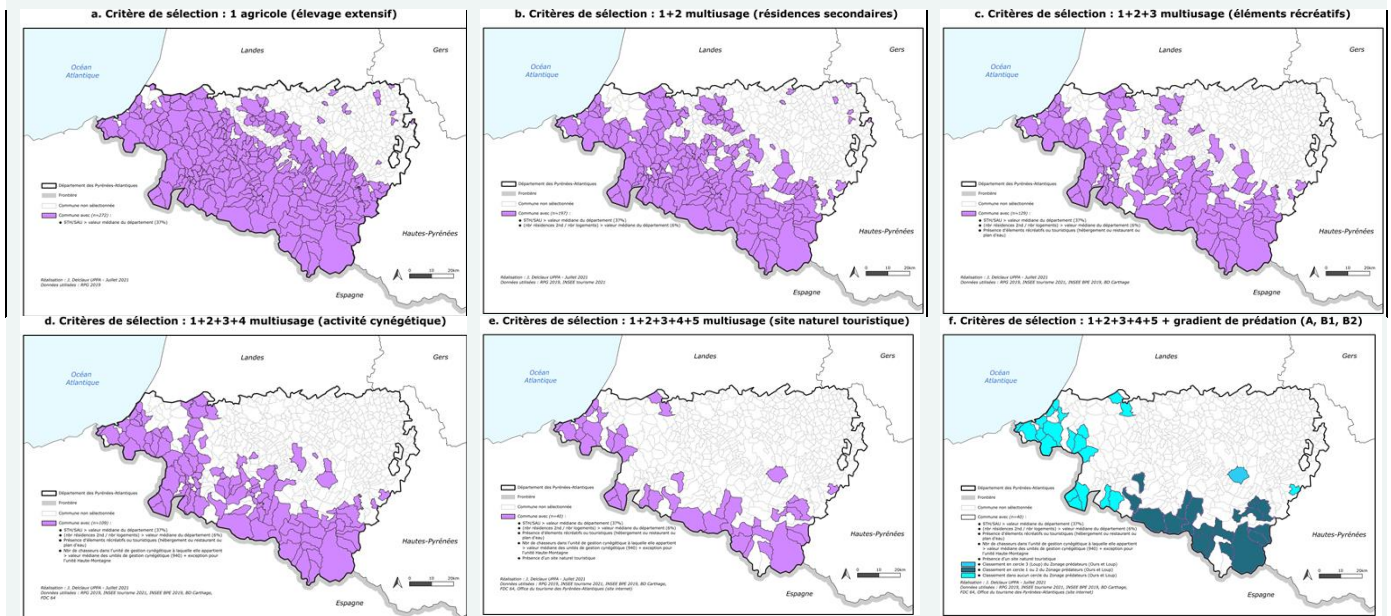


Figure 1 - Micro-territoires d'étude et critères de sélection



³ Mounet C. (2006) « Le monde agricole confronté au loup, au sanglier et à leurs partisans : un conflit d'usage et de représentation », *Revue de géographie alpine*, tome 94, n°4 : La montagne comme ménagerie / Mountain areas as menageries, p. 89-98.

⁴ Kaczynsky P., Blazic M. et Gossow H. (2004) « Public attitudes towards brown bears in Slovenia », *Biological Conservation*, n°118, p.661-674.

Mosley, Jeffrey C., Roeder Brent L., Frost Rachel A., Wells Smith L., McNew Lance B., Clark Patrick E. (2020) « Mitigating Human Conflicts with Livestock Guardian Dogs in Extensive Sheep Grazing Systems », *Rangeland Ecology & Management*, 73, 724-732.

Parmi les 26 communes restantes hors zone de prédation (Tab. 1), une seule faisait partie du cercle 3 du zonage synthétique « ours et loup » du dispositif d'aides financières à la protection des troupeaux en zone de prédation (Mesure 7.6.A du PDR). Il s'agit de Lasseube, commune du piémont, située sur les coteaux du Jurançonnais au Sud de Pau (Carte 1 et Fig.2). Pour le sous-critère de « prédation absente et très lointaine », nous avons choisi de conserver le même contexte de piémont, mais d'équilibrer la distribution des M-T à l'échelle départementale. Nous avons ainsi sélectionné, sur les 25 communes restantes, Saint-Pée-sur-Nivelle, à l'Ouest du département (Carte 1 et Fig.2), qui se différencie de Lasseube par une attractivité résidentielle plus importante.

Quant aux 14 communes restantes sous le critère « pression de prédation », nous les avons différenciées selon la présence occasionnelle ou régulière des prédateurs⁵. Ces données ont été mises en perspective avec les connaissances des partenaires locaux sur l'historique de la prédation. La commune d'Accous, en vallée d'Aspe (Carte 1 et Fig.2), s'est distinguée par une présence régulière de l'ours brun et a été sélectionnée comme M-T à prédation ancienne. La commune de Castet en vallée d'Ossau (Carte 1 et Fig.2), concernée par des passages occasionnels d'ours bruns et récemment de loup gris a été conservée comme M-T à prédation nouvelle. Enfin, la commune de Mendive, en Cize (Carte 1 et Fig.2), se situe au voisinage de communes qui voient passer l'ours brun de manière occasionnelle et a donc été choisie comme M-T à prédation proche.

Critère de sélection	Variable utilisée	Communes P.A. (547)
Élevage extensif	- % STH/SAU > médiane départementale (37%)	272
Multi-usage	- % résidences secondaires / nombre de logements > médiane départementale (6%).	197
	- Présence d'équipements touristiques ou de loisirs (hébergement, restaurant, plan d'eau).	129
	- Dans une unité de gestion cynégétique: nombre de chasseurs > médiane (940) + exception pour l'UG Haute-Montagne.	109
Prédation	- Présence d'un site naturel touristique.	40
	- Pression de prédation (cercle 1 ou 2 du zonage des aides à la protection des troupeaux de 2021): ancienne, nouvelle, à proximité.	+1; +25
	- Prédation absente : encore lointaine (cercle 3) ou très lointaine (hors cercles).	



Tableau 1 - Variables mobilisées pour la sélection et nombre de communes répondant à chaque critère

Carte 1 - Localisation des 5 micro-territoires d'étude dans le Département des Pyrénées-Atlantiques

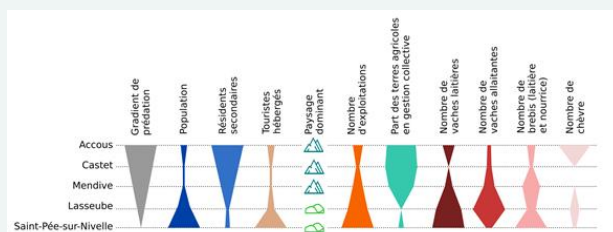


Figure 2 - Principales caractéristiques des 5 communes retenues

Cinq communes pastorales, marquées par une diversité démographique et d'usage, mais aussi par une présence plus ou moins ancienne des prédateurs, ont été choisies selon un protocole spécifique (Encadré 1). Nommées par la suite micro-territoires (M-T), ces communes ont fait l'objet d'un **portrait de territoire** de façon à bien saisir les grandes caractéristiques et dynamiques spatiales dans lesquelles s'insèrent les usagers (Rapport 1 - Volet 3) avant que n'y soit menée une **analyse multi-acteurs** visant à comprendre la diversité de leurs représentations des MaP (Rapport 2 - Volet 3), mais aussi de celles des différents milieux et paysages que ces derniers fréquentent, habitent ou/et façonnent (Rapport 3 - Volet 3). Dans chaque M-T, entre 13 et 15 **entretiens semi-directifs** ont été réalisés auprès de différentes catégories d'acteurs, choisies de façon à prendre en compte l'ensemble des usagers des territoires étudiés : éleveurs, habitants, touristes, élus, chasseurs, associations/autres activités. Au final, 69 entretiens ont été conduits ainsi qu'un Focus Group venu confirmer les principaux résultats obtenus grâce aux entretiens.

⁵ Données de l'Office Nationale de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) : ours brun (*Ursus arctos*) pour 2021 et loup gris (*Canis lupus lupus*) pour 2019.

Le guide d'entretien a été construit selon un principe d'entonnoir (du général au particulier) à partir de thèmes ciblés sur le sujet, alliant questions sur les pratiques et sur les représentations du territoire. Nous avons donc cherché à comprendre comment les interrogés vivent et se représentent le territoire (1) ; en examinant plus particulièrement (2) leur rapport au **paysage** et à ses éléments constitutifs (parcelle agricole, forêt, bâti, clôture), (3) à la nature et au **sauvage**, (4) aux **prédateurs** (loup et ours), et (5) aux **mesures de protection** (chien de protection, clôtures et parcs, gardiennage). Ces entretiens ont fait l'objet d'une retranscription intégrale avant d'être codés grâce au logiciel MaxQda et de faire l'objet de différentes analyses, à la fois manuelles et automatiques, via des logiciels dédiés (Sphinx, Maxqda, Iramuteq).

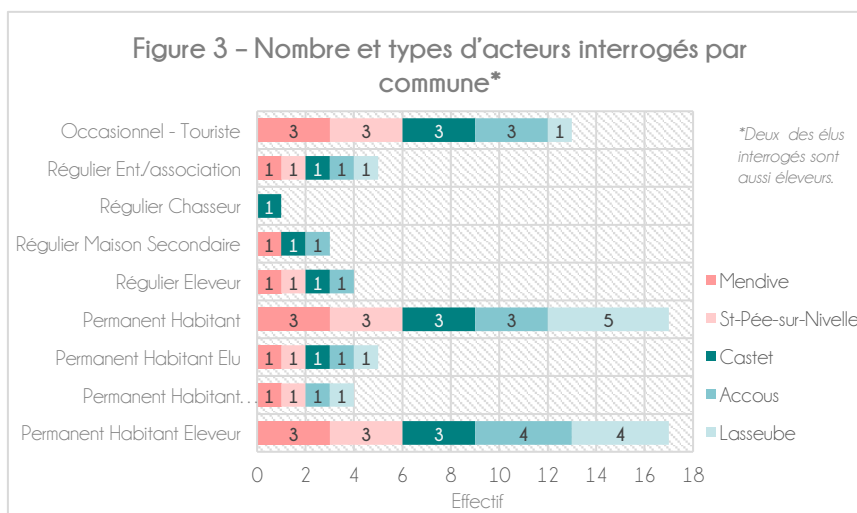
Résumé des objectifs du présent rapport

Parmi ces 5 thèmes pris en compte dans les entretiens, ce présent rapport met donc l'accent sur celui des MdP. Cherchant à comprendre **le rapport aux mesures de protection des différents acteurs dans les cinq territoires étudiés**, il se focalise sur les **représentations** que les interrogés ont des MdP plus que sur leurs pratiques puisque les réponses sont issues autant des éleveurs que des non-éleveurs, et que quasiment 50 % des éleveurs ne mettent pas en œuvre de MdP.

2 PRÉSENTATION DES ENQUÊTÉS ET DES MATÉRIAUX MOBILISÉS

2.1 Une enquête multi-acteurs cherchant à prendre en compte l'ensemble des usagers

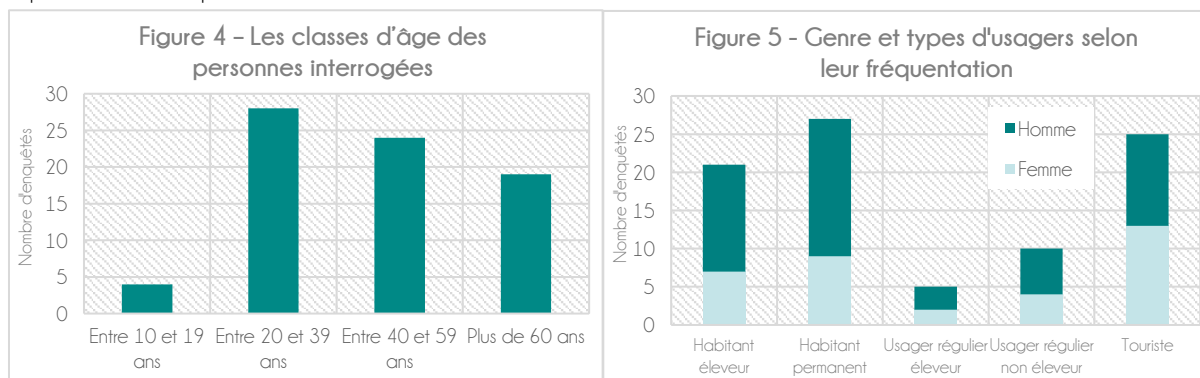
Les 69 entretiens, qui se sont déroulés de juillet 2021 à avril 2022, visaient à toucher une variété d'acteurs : les permanents du territoire (éleveurs, habitants permanents, élus), ceux fréquentant régulièrement le territoire (éleveurs extérieurs, associations ou entreprises actives sur le territoire ou propriétaires de résidences secondaires) ou même plus occasionnels comme les touristes (Fig.3). Pour chaque M-T, les habitants (17 entretiens sur 69) et les éleveurs, résidents ou non (23/69) ont été privilégiés et représentent plus de la moitié de l'échantillon. Outre le maire, un chasseur (habitant ou non le territoire) et une structure économique ou associative ont été sollicités pour chaque commune étudiée (15/69) afin d'avoir l'avis d'usagers réguliers des territoires. Pour la même raison, des propriétaires de résidences secondaires



(3/69) ont également été trouvés dans chacune des 3 communes montagnardes (Mendive, Castet et Accous), plus soumises à ce phénomène que celles localisées dans le piémont. Enfin, l'échantillon comprend des visiteurs occasionnels avec les interviews de touristes ou de personnes pratiquant le territoire pour leurs loisirs (13/69). Cette variété dans l'échantillon apparaissait nécessaire pour englober un maximum de regards et de pratiques vis-à-vis des mesures de protection face à la faune sauvage et pour prendre connaissance des divergences ou convergences des points de vue des acteurs interrogés. Bien moins fréquenté pour ses activités récréatives, 1 seul usager occasionnel a été interviewé à Lasseube.

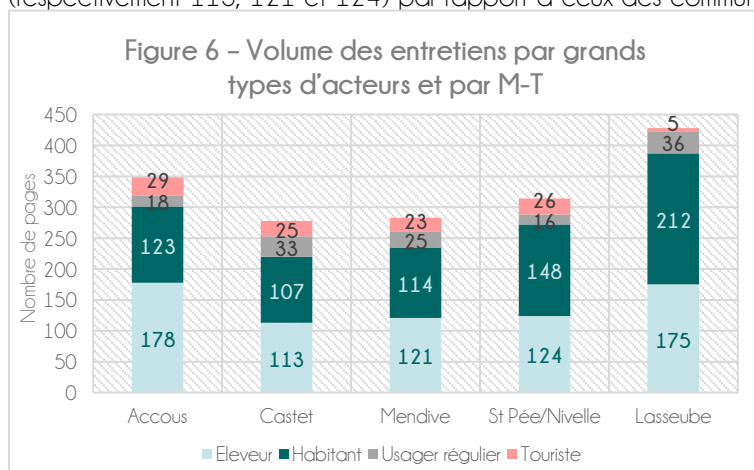
Si l'on se penche sur les caractéristiques de l'échantillon des 69 personnes rencontrées (Fig. 4), nous observons que la population active est particulièrement bien représentée avec l'arrivée, par ordre décroissant, de la classe des 20-39 ans, puis des 40-59 ans et enfin celle des plus de 60 ans. Les 10-19 ans concernent avant tout les entretiens auprès des touristes puisque ces derniers visitaient le territoire, en général, en famille ou entre amis.

Dans ces cas, chaque interview a été effectuée à plusieurs voix (Fig. 5). D'un point de vue du genre, les hommes sont surreprésentés dans l'échantillon étudié, notamment chez les habitants éleveurs. Ce constat est plus atténué, mais également vrai pour les habitants au sens élargi du terme (hors éleveurs et résidents de maisons secondaires). Les autres catégories (touristes et usagers réguliers, qu'ils soient éleveurs ou non) voient une représentation équilibrée entre les hommes et les femmes.



2.2 Un corpus important bien réparti sur les 5 M-T

L'ensemble des discours retranscrits et traités représente un volume brut de 1651 pages (Fig. 6). Si l'on compare le volume des entretiens par grands types d'acteurs et par M-T, nous observons que le corpus global est largement dominé par les éleveurs et les habitants. Cela semble logique au regard de la répartition des acteurs interrogés, mais ce sont aussi les enquêtés qui ont répondu le plus longuement et le plus finement aux questions posées. Bien entendu, le faible volume des interviews auprès des touristes s'explique en partie par leur connaissance bien moins fine du territoire puisqu'ils le pratiquent de façon occasionnelle, voire exceptionnelle (première visite du territoire par exemple). Mais surtout, les entretiens auprès des touristes sont souvent plus courts, car ces derniers sont sollicités en extérieur, sur leurs lieux de visite et souvent de promenade, ce qui limite la durée de l'entretien (20 à 30 minutes par rapport à 1h à 2h30 pour les autres types d'acteurs interrogés sur rendez-vous, en intérieur). Les différences entre les 5 communes sont relativement minimes. Par exemple, pour les éleveurs, Castet, Mendive et Saint-Pée-sur-Nivelle sont les communes où l'on observe des entretiens légèrement plus courts (respectivement 113, 121 et 124) par rapport à ceux des communes d'Accous et Lasseube (respectivement 178 et 175).



Cette distinction est à nuancer légèrement si l'on considère le nombre d'entretiens effectués (3 éleveurs dans la première série de communes et 4 dans la seconde). Il en est de même avec la catégorie élargie des habitants autres qu'éleveurs. La plus forte représentation de Lasseube s'explique en partie par le nombre plus important des habitants interviewés (5 habitants contre 3 pour toutes les autres communes).

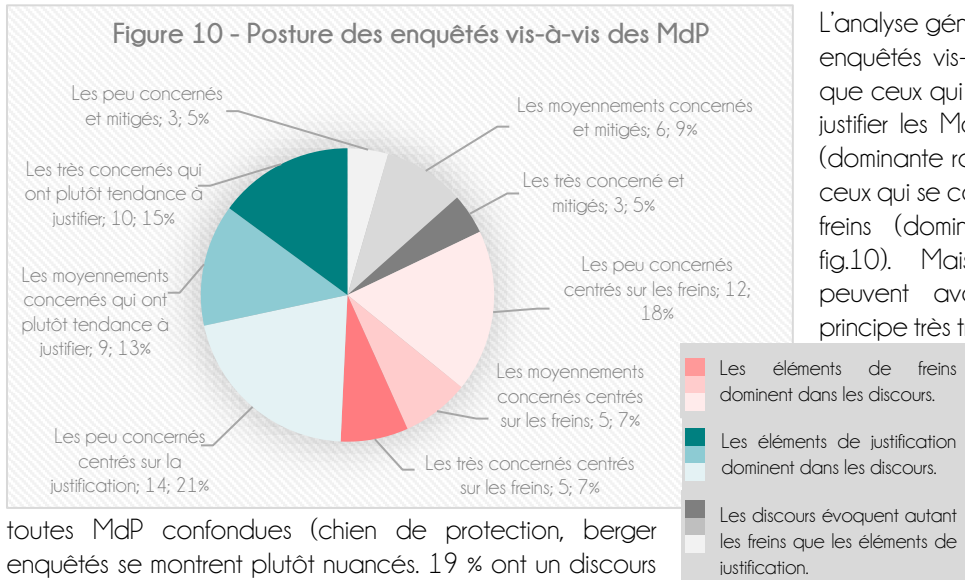
2.3 Une analyse mixte combinant le qualitatif et le quantitatif

Les discours des 69 enquêtés récoltés à partir des 5 thèmes de discussion ont été retranscrits puis classés en codes (62) et sous-codes (90) (Fig. 7). Certaines phrases ou parties de phrases ont donc été triées et sélectionnées. Chaque sélection est appelée « Segment » et se caractérise par un ou des code(s) et sous-code(s). Ce sont ces **segments** qui ont servi à l'analyse et à la comparaison de l'ensemble des acteurs interrogés et des M-T.

3 LES POSITIONNEMENTS DES ACTEURS VIS-À-VIS DES MESURES DE PROTECTION

3.1 Freins et justifications à la mise en œuvre des 3 mesures de protection à dire des acteurs rencontrés

Les postures générales et les grands registres de discours face aux moyens de protection.



L'analyse générale des postures des enquêtés vis-à-vis des MdP montre que ceux qui ont plutôt tendance à justifier les MdP sont plus nombreux (dominante rose dans la fig.10) que ceux qui se concentrent plutôt sur les freins (dominante verte dans la fig.10). Mais si certains enquêtés peuvent avoir une position de principe très tranchée vis-à-vis de ce

que signifie les MdP par rapport à la prédation (**rejet, déni ou adaptation**), salarié, clôture), les mitigé, évoquant seuls 20 % des

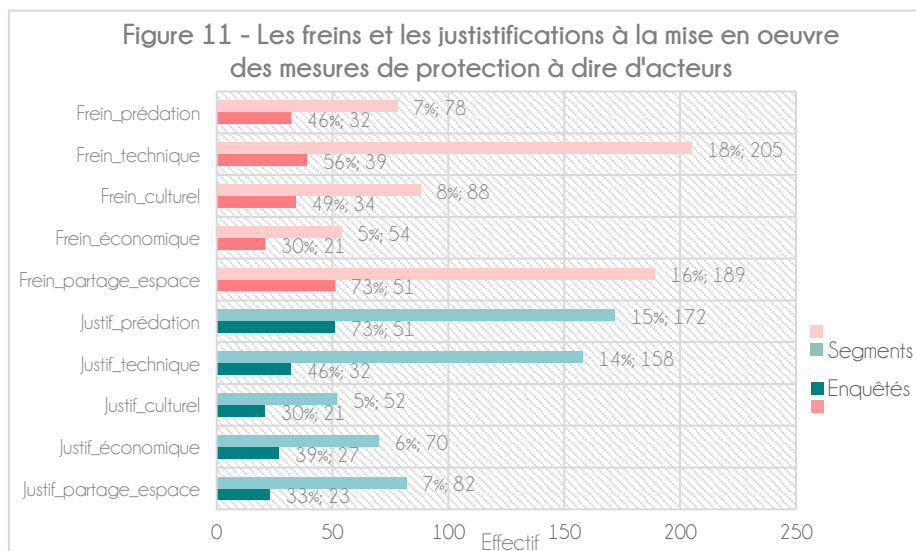
toutes MdP confondues (chien de protection, berger enquêtés se montrent plutôt nuancés. 19 % ont un discours autant les éléments de justification que les freins. Finalement, enquêtés ont une posture clivée, n'évoquant que les freins à la mise en œuvre des MdP (4 sur 69 enquêtés) ou au contraire les justifiant systématiquement (10/69). Il s'agit en général d'acteurs peu concernés par les MdP qui peinent à parler du sujet. Le détail des discours relatifs à la mise en œuvre des MdP met donc en avant des postures mixées qui relèvent en fait de 5 grands registres de discours.

- Le premier registre de discours conduit les enquêtés à interroger les MdP au regard de la présence d'une pression de **prédation**. Dans ce cas-là, ils abordent la présence de prédateurs ou d'attaques sur les troupeaux comme justification à la mise en œuvre des MdP (justification) ou discutent de leur efficacité (freins).
- Le deuxième registre est relatif au caractère **technique** de la mise en œuvre des MdP. Il fait référence aux moments où les enquêtés justifient les MdP par l'organisation de l'exploitation agricole, le temps de travail, le confort, la main-d'œuvre (justification), ou au contraire les critiquent au vu des systèmes agricoles, des risques sanitaires ou du comportement du bétail (freins).
- Le troisième registre de discours aborde les aspects **économiques** à l'échelle des exploitations agricoles. Il regroupe les arguments qui mettent en avant l'impact économique positif (justification) ou négatif (freins) des MdP sur les exploitations.
- Le quatrième registre met en lumière la dimension **culturelle** à travers les habitudes personnelles, les traditions, les représentations du métier d'éleveur, du berger, du territoire et du bétail qui peuvent être argumentées dans un sens de justification comme de frein à la mise en place des MdP.
- Le cinquième registre enfin fait référence au **partage de l'espace**. Dans ce cas, les interrogés justifient ou critiquent la mise en place des MdP au regard de leurs impacts sur les relations entre les différents usagers du territoire, entre les différentes activités, notamment récréatives, touristiques et cynégétiques.

Les moyens de protection : une histoire de technique et de partage de l'espace ?

Globalement, la présence d'une pression de prédation, les aspects techniques et de partage de l'espace sont les registres majeurs qui ressortent des discours (Fig. 11)⁶. Le **partage de l'espace** est plus largement abordé par les interrogés comme des freins à la mise en place des MdP puisque 51 des 69 l'évoquent comme tel alors que seulement 23 l'affichent comme un élément de justification. C'est plutôt l'inverse pour le registre lié à la

⁶ Ce graphique propose une double lecture. Les couleurs foncées traduisent la part des enquêtés évoquant chacun des registres de discours (nombre d'acteurs sur les 69 interrogés). Les couleurs claires permettent, quant à elles, de visualiser la longueur des discours tenus sur chaque registre (nombre de segments relatifs à chaque registre).



pression de prédation. 73 % des enquêtés (51/69) justifie la légitimité de la mise en œuvre des MdP au regard de présence des prédateurs alors que 46 % (32/69) interrogent leur efficacité. La **dimension technique** est légèrement plus abordée comme frein (39 enquêtés évoquent les freins et 32 les justifient). En part de discours, cette dernière

dimension a tendance à être évoquée assez longuement par certains enquêtés. Un nombre moyen d'enquêtés (essentiellement les éleveurs) l'évoque donc, mais le fait que cela les préoccupe particulièrement les rend plutôt prolixes. À l'inverse, la dimension économique est évoquée par plus d'un tiers des enquêtés qui, par contre, a tendance à passer assez vite sur cette question. Nous proposons donc dans les parties qui suivent de revenir plus précisément sur les contenus des discours tenus dans chacun de ces registres. Au regard des difficultés des acteurs à discuter la dimension économique, seul cet aspect ne sera pas développé.

3.1.1 Le multiusage face aux mesures de protection

Le partage des zones d'estive et la juste place du patou : entre crainte et compréhension

Au-delà des dimensions technique ou économique propres aux exploitations agricoles, la mise en place de MdP soulève indiscutablement des enjeux liés au fait que leur déploiement est visible par les autres usagers des territoires. Ceci est particulièrement vrai dans les zones d'estive et certaines zones intermédiaires gérées comme des communs par les communes ou les commissions syndicales, et de plus en plus fréquentées l'été par les randonneurs. Ailleurs, la littérature a montré combien le partage d'un même espace par des acteurs aux pratiques et usages distincts, issus de mondes sociaux différents et portant des regards distincts sur la nature et le territoire (Bossuet, 2007 ; Lahaye, 2007 ; Clarimont et Vlès, 2016⁷) et la faune sauvage (Mauz, 2002 ; Mounet, 2007⁸) peut être source de discussions voire de tensions. Sur les M-T étudiés, l'usage récréatif face à celui de l'usage pastoral est longuement posé par les deux types d'acteurs concernés au sein des 69 entretiens. L'arrivée notamment d'un nombre de plus en plus important de patous et leur plus grande visibilité viennent donc renforcer des enjeux et tensions de **coexistence spatiale et de partage de l'espace déjà en place**. L'étude révèle en effet une **appréhension des chiens, assez partagée par tous les usagers**, particulièrement par ceux qui n'ont jamais rencontré de chiens de protection (acteurs non agricoles, mais aussi certains agriculteurs qui n'ont jamais eu de chien). Les champs lexicaux de la

« Moi j'en croise souvent, quand ils montent avec le chien sans laisse. 'Oh, mais c'est un chien de berger. Oui, mais justement, c'est un chien de berger'. Quand il voit du bétail, il y a toujours un truc qui reste dans les gènes de vouloir y aller. Mais à part qu'il ne sait pas, il ne va pas lui donner les ordres pour le ramasser, quoi. Ils ne captent pas ça, quoi. » Castet - Éleveur

⁷ BOSSUET L. (2007) « Les conflits du quotidien en milieu rural étude à partir de cinq communes », *Géographie, économie, société*, Vol. 9, p. 141-164.
 LAHAYE N. (2007) « La dimension conflictuelle de la valorisation touristique d'un espace naturel protégé : le cas du Mont Orford », *Téoros*, 26-2, p. 46-52.
 CLARIMONT S. ; VLÈS V. (2016) « Les contestations sociales du développement touristique dans les Hautes-Pyrénées : le rendez-vous manqué de l'innovation territoriale ? », *Revue de géographie alpine*, 104-1 [En ligne] URL : <http://journals.openedition.org/rga/3218>
⁸ MAUZ I. (2002) « Les conceptions de la juste place des animaux dans les Alpes françaises », *Espaces et sociétés*, n°110-111, p. 129-146.
 MOUNET C. (2007) *Les territoires de l'imprévisible. Conflits, controverses et "vivre ensemble" autour de la gestion de la faune sauvage. Le cas du loup et du sanglier dans les Alpes françaises*. Thèse de doctorat de géographie. Université Joseph Fourier, Grenoble I.

crainte (« pas rassuré », « méfiance », « impressionnant », « appréhension »), pouvant tourner à ceux de la **peur** (« effrayant », « mort de trouille »), et du danger de **l'attaque** (« mordu », « grogner », « aboyer », « méchant », « dangereux », « agressif », « japper », « se faire bouffer », « hargneux ») sont ainsi très présents dans les discours. 50 % des acteurs témoignent ainsi de leur **peur**, d'autres évoquent plutôt leur **gêne** ou leur **manque de confiance** envers les **chiens** et parfois envers les **bergers** qui pourraient ne pas maîtriser leurs chiens dans ces zones ouvertes aux pratiques de loisirs en montagne.

« Globalement, on n'est pas trop rassuré face à des chiens en général, mais en fait, les patous, non, ça ne nous fait pas peur. Ils ont une mission et ce n'est pas de nous attaquer. » Saint-Pée - Touriste

Mais le **rapport au « travail »** du chien et les **campagnes de sensibilisation** (panneaux d'information) apparaissent comme des éléments rassurants. Les usagers se disent bien informés des réactions du chien, prêts à ajuster leur conduite et ils ont en général conscience que le « chien est au travail » et que sa présence est normale. La **« juste place »** (Mauz, 2002) et le **juste rôle du chien** constituent des éléments d'apaisement qui limitent les contestations potentielles. Si seuls 16 % des enquêtés vantent l'esthétisme du patou, 53 % en parlent positivement, notamment pour souligner l'importance de son rôle. Globalement, les usagers ont conscience des problèmes rencontrés par les éleveurs face aux prédateurs et ils trouvent normal d'accepter la présence des chiens (le patou, mais également les chiens de conduite) pour pouvoir maintenir le pastoralisme en montagne. Tout se passe comme s'ils consentaient à « payer ce prix » et ainsi profiter des aménités apportées par les éleveurs.

« Eh ben, je fais attention, je fais attention parce que bon, on peut se faire bouffer. (...) Bon, il y a des chiens, je les croise comme ça, mais bon, pareil, ils vous mordent quoi. Donc, il faut faire attention. » Castet - Habitant permanent.

Mais les enjeux de partage de l'espace peuvent aussi se poser **entre les éleveurs eux-mêmes**. Pour les éleveurs, les MdP peuvent en effet aussi **participer positivement au partage de l'espace**. Le chien de protection est ainsi souvent présenté comme un rempart aux **comportements indésirés** (cueillette, vol de bétail, portail laissé ouvert, dégradation).

« Mais, par contre, les autres ont un avantage à nous avoir en voisin, c'est que comme notre berger garde nos brebis, leur troupeau, il est toujours en une seule entité, il n'y a jamais de mélange, donc ils gagnent du temps de travail. » Mendive - Éleveur

La juste place du patou lors de la descente hivernale : un point de cristallisation des enjeux territoriaux préexistants

On retrouve des postures similaires « en bas », au niveau des exploitations, où la gestion quotidienne des chiens de protection (tous les chiens de façon générale) pose certains problèmes de voisinage. Cependant la gêne ou la crainte suscitée par un patou au milieu de la route ou des aboiements répétés apparaît moins comme un déclencheur de problèmes que comme un point de **cristallisation de tensions territoriales préexistantes**. C'est notamment le cas dans **les villages déjà marqués par des problèmes de voisinage** liés à la gestion des chiens en général (chien de conduite et chien de compagnie appartenant ou non aux éleveurs), mais plus largement à la cohabitation d'habitants portant des visions différentes du territoire. Ces tensions territoriales sont particulièrement palpables dans les configurations où les exploitations sont situées près du bourg, plus densément peuplé, ou sur un sentier de randonnée particulièrement fréquenté. Finalement les MdP cristallisent et révèlent des rapports de voisinages classiques qui font s'affronter anciens et souvent « nouveaux » habitants, plus largement, mondes « ruraux » et mondes « citadins ».

« Alors parfois on tombe sur des chiens qui sont sympas et puis parfois après 4 mois de montagne, ils sont moins sympas. (...) Quand il y a vraiment l'hiver, les brebis restent dans le bâtiment agricole, elles sont en lactation. Et les chiens, le village est à eux. » Accous - Habitant permanent

« À Lasseube, vous vous promenez. Il y a des chiens qui divaguent partout. Il y a un réseau Facebook Lasseube. J'ai perdu mon chien. Avec la photo, etc. Est-ce que vous l'avez vu ? Ah, t'as qu'à tenir ton chien ? » Lasseube - Usager permanent

3.1.2 Le poids de la dimension technique dans la perception des MdP

En dehors de ces enjeux de coexistence dans les territoires, les enquêtés insistent ensuite particulièrement sur les dimensions techniques, vues autant positivement que négativement. Ce registre technique se déploie davantage autour de la question des patous que sur les deux autres moyens de protection. Les clôtures et le

gardien sont abordés, mais ce sont souvent les éleveurs ou les habitants permanents, connaissant bien le monde de l'élevage et/ou de la montagne, qui développent un discours plus fourni. Ils associent d'ailleurs justification des MdP, freins techniques et économiques. Ces combinaisons d'éléments dans le discours sont également associées au fait qu'il existe des aides à la mise en place de ces moyens de protection.

Le patou pyrénéen, une ressource finalement méconnue

De façon transversale (ensemble des acteurs et des MdP confondus), les MdP sont souvent associées à l'idée d'une augmentation du temps de travail liée à leur mise-en-œuvre et à leur gestion quotidienne. Le patou, quant à lui, pose deux types d'enjeux. Le premier est lié à **la question de la cohabitation inter-troupeaux et inter-espèces** dans ces communs que constituent les estives. Cette **gestion collective des estives et le mélange des troupeaux** que cela implique dans certains cas est perçue comme une situation incompatible avec la mise en place de chiens de protection. Un patou alloué à un troupeau se retrouverait en effet avec des brebis d'autres éleveurs et compliquerait, selon les interrogés, le travail des collègues (ils pourraient plus difficilement regrouper leurs brebis par exemple). De la même façon, la question **du nombre de chiens nécessaire à la gestion d'estives chargées** (combinant souvent plusieurs troupeaux individuels) et de **la cohabitation entre les vaches et les brebis** est ponctuellement soulevée. Les élus et les éleveurs craignent une incompatibilité entre les patous et les vaches particulièrement problématique dans les troupeaux mixtes ou dans les zones où les bovins sont installés sans surveillance particulière. Ils appréhendent aussi d'avoir à gérer un nombre trop important de chiens ce qui accentuerait les problèmes de cohabitation avec les randonneurs et d'organisation hors de la période d'estive.

« Pourquoi je n'y crois pas ? C'est une folie ! On ne peut pas mettre en place. Par exemple, un patou pour 50 brebis sur le plateau. Dans ce versant (...), il y a grosso modo 3 000 brebis. On divise par 50, ça en fait des chiens ! ça fait 200 patous ! 3 000 voire peut-être plus de brebis, ça fait 60 patous. 60 patous qui tournent par-là ! Sachant que là, il y a du monde, c'est touristique, là ! Enfin, je ne sais pas, mais c'est fini les petites randonnées. », Mendive - Habitant permanent

Le deuxième type d'enjeux est plutôt d'ordre pratique. « Prendre » un patou implique en effet de le **gérer annuellement** dans l'exploitation (soin, nourriture, mais aussi gestion de ses éventuelles escapades et débordements), mais aussi en amont de trouver un chiot et de l'éduquer de façon à ce qu'il adopte un comportement adapté. Or, en soi, cette étape n'est pas si simple. Non seulement elle suppose une formation des éleveurs via une **transmission de savoirs entre pairs et/ou par un tiers**, mais en outre, elle implique que soit mise en place **une filière d'élevage fiable**, permettant un approvisionnement suffisant. Pour l'instant, une association joue ce rôle localement, mais un manque de planification de cette dimension semble assez palpable. L'absence d'une véritable **politique de gestion de cette filière** complique le travail des rares spécialistes ainsi que la diffusion de savoirs fiables, stabilisés auprès des utilisateurs et usagers. Les entretiens révèlent ainsi une réelle **méconnaissance de l'éthologie du patou**, des savoir-faire et savoir-être qui amène les acteurs à s'interroger sur son efficacité réelle, sur le nombre de chiens nécessaire, sur son comportement et ses réactions. Au-delà de ces incertitudes, le **patou est néanmoins perçu comme un chien intelligent, facile à dresser, sélectionné**, qui s'adapte aux différentes espèces domestiques, particulièrement accepté par les brebis.

« [Question] : Vous disiez il y a le côté où il vous en faudrait cinq, le fait que ça soit beaucoup en termes de nombre, c'est par rapport à quoi ? »
« [Réponse] : En bouffe [Rire] et après je ne sais pas, l'hiver, ils [les chiens] font quoi ? Je ne sais pas, je ne m'imagine même pas avec des patous. »
Mendive - Éleveur

La mise en place des clôtures : une tension extérieure/intérieure

Le parcage au sein d'un enclos, deuxième MdP, est, quant à elle, souvent perçue par les éleveurs comme un **avantage pour les soins aux troupeaux et pour leur gestion quotidienne**. Mais son éventuel **impact sur le bien-être animal** interroge les acteurs. Au-delà des **risques sanitaires liés au piétinement**, très souvent évoqués par la littérature⁹ les enquêtés craignent que la concentration n'affecte le **bien-être des brebis** (nombreux discours anthropomorphiques qui se

« Je ne le fais pas pour l'ours, mais parce qu'il y a aussi des soins à faire le matin, le soir. T'as un contrôle visuel. » Accous - Éleveur
« Avantage, c'est qu'elles sont là pour la traite, le matin. [rires] » Accous - Éleveur

⁹ MASSON-MARET H. et VAIRETTO A. (2014) *Patrimoine naturel de la montagne : concilier protection et développement*, Rapport d'information n° 384.

PIVOT, A., ROHBACHER, A., FERRER, L., & VIMAL, R. (2019) *Estive en partage : interactions entre ours et pastoralisme dans les Pyrénées*. Rapport de projet, Dissonances, GEODE, 63p

connectent à des arguments sur le bien-être animal). Le regroupement du troupeau est ainsi parfois évoqué, comme une **contrainte pour l'animal** dans un espace montagnard qui évoque la liberté d'aller et de venir. Rompre cette pratique affecterait donc le comportement du troupeau lors de son parage à l'intérieur de l'enclos. Par ailleurs, le parage pose aux professionnels **des enjeux pratiques**. Il constitue un avantage pour retrouver ses brebis le matin, mais il peut aussi être compliqué à gérer, à la fois parce qu'il n'est pas toujours aisé de **regrouper le troupeau tous les soirs** et que la localisation du parc peut poser problème : certaines configurations d'estives empêchent parfois la localisation des enclos à côté de la cabane. Enfin le parage pourrait, selon les acteurs, avoir des **conséquences paysagères** fortes en incitant les éleveurs à abandonner certains secteurs de la montagne qui seraient alors soumis à des processus de fermeture.

Un berger face à l'ours, face au loup

Sur l'ensemble des entretiens, la **mesure de gardiennage** est, quant à elle, perçue assez positivement : globalement, la présence d'un berger salarié est vécue comme une **présence rassurante**, facilitant les soins quotidiens du troupeau, participant à conserver une **montagne vivante** et **source de gain de temps** pour l'éleveur. Pour les rares éleveurs faisant du fromage d'estive, l'embauche d'un berger salarié pendant quelques mois permet ainsi de réaliser la traite dans de bonnes conditions. Pour les éleveurs, majoritaires, qui montent les brebis taries sans surveillance, la présence d'un berger salarié peut permettre de réduire les déplacements quotidiens pour aller voir le troupeau. Enfin, dans le cas de troupeaux mélangés, la présence d'un berger salarié, qui isole certains troupeaux, permet de réduire le risque d'une saillie par le bélier non souhaité. Mais les enquêtés pointent du doigt les difficultés pour **recruter une personne de confiance** à qui l'on confie son capital. Rechercher et employer un berger, voire plusieurs, n'est pas chose aisée d'autant plus qu'une présence la nuit, 24h. sur 24h., est nécessaire. Le recrutement implique un **savoir-faire managérial** qui n'est pas nécessairement au cœur des compétences des éleveurs. Par ailleurs, plusieurs évoquent les difficultés du métier accrues par le **risque de prédation**. Enfin, dans le cas des cayolar basques familiaux, certains constituent des lieux de vie, de loisir, de fête pour les membres de la famille. La présence d'un berger salarié occupant cet espace peut être vécue comme une forme de **désappropriation de ceux qui en ont la jouissance**.

« Mettre des brebis dans un enclos... dans la nature, par beau temps ça va, mais par mauvais temps. Je pense que les gens ils ne vont pas aller camper dans un terrain boueux. J'aime bien imaginer des fois, quand il fait mauvais, les gens ils n'aiment pas aller camper dans un camping, les uns sur les autres, à piétiner au même endroit. Je me mets à leur place [aux brebis]. » Mendive - Éleveur

« (...), mais ça, c'est très important, qu'il y ait quelqu'un, la présence humaine pour surveiller. C'est bien ça, qu'il y ait du monde. Parce qu'après, il y en a quelques-uns qui ont du bétail en liberté. Il y en a un autre (...), là, qui a des brebis en liberté, mais bon, les voisins jettent un œil, hein ? Si jamais il voit qu'il y a un problème, il appelle l'autre. » Accous - Éleveur

« Dans l'idéal, il faudrait des bergers partout, parce que, quand je vois l'élevage (...), des fois, moi, ça me met en colère de voir les bêtes qui sont dans des états minables parce qu'en fait, il n'y a personne qui vient les voir dans la semaine et puis que le gars, il monte avec sa grosse voiture une fois par semaine. Et puis, il n'y a pas d'amour de l'animal, quoi. Alors qu'il y a des bergers qui vivent un truc incroyable avec leurs troupeaux, et qui fait toute la beauté de ce métier-là. C'est un métier difficile hein, ça, j'en ai bien conscience. » Accous - Habitant permanent

« Déjà, ça va être dur de trouver des bergers salariés. Parce qu'il y en a qui ont peur. » Castet - Éleveur

« Et après, il y a plusieurs bergers qui m'ont raconté qu'ils n'osaient pas sortir. » Castet - Habitant permanent

« Les anciens ils sont contre ça [les bergers salariés]. [...] ils veulent squatter le cayolar, mais si tu mets un jeune, quelqu'un qui reste... ce n'est plus à eux. » Mendive - Éleveur

3.1.3 Quelles relations font les enquêtés entre prédation et MdP ?

La très grande majorité des enquêtés sont conscients que ces MdP sont des réponses apportées à des situations de prédation nouvelles. Les discours des non-éleveurs montrent d'ailleurs leur compréhension face au nombre de plus en plus élevé de patous dans les estives des communes montagnardes les plus concernées par la prédation. **La plupart connaissent et énumèrent les 3 MdP**, surtout les habitants permanents. Très peu d'entre eux proposent d'autres possibilités de protection : tirs d'effarouchement, sons, lumières, etc. Ils jugent d'ailleurs que ces 3 MdP sont nécessaires, car ils les associent, dans leur discours, au fait qu'ils ne veulent pas

arriver à la situation d'une montagne sans élevage. Par contre, tous ont bien conscience d'un risque d'attaque probable malgré les MdP.

D'ailleurs, pour les éleveurs et les habitants permanents, ce discours se double de questions sur **l'efficacité des MdP face aux attaques**. Ces questions se posent d'autant plus que beaucoup d'enquêtés reconnaissent leur méconnaissance du comportement animal (attaques de jour ? de nuit ? types de clôtures, permanentes, mobiles ? hauteur nécessaire des clôtures ? adaptation de l'animal aux MdP, intelligence de l'animal...) et des réactions à privilégier en cas d'attaque. Les éleveurs insistent sur les comportements des troupeaux au sein des enclos : des passages sont possibles en enclos voire même en bergerie, ce qui rend pour eux, l'ensemble du troupeau très vulnérable. Ils développent ainsi souvent l'argument que le troupeau en enclos est encore **plus vulnérable** en cas de présence de prédateur. Par contre, pour certains ayant déjà eu une expérience d'attaque ou de passage au voisinage du troupeau, **l'enclos peut, d'un autre côté, être considéré comme un élément qui apaise les troupeaux** lors de leur confinement pendant la nuit.

Une grande partie des questions sur l'efficacité des MdP s'orientent également sur le comportement du chien comme gardien. **L'efficacité du chien peut être remise en cause en cas d'attaque sur le troupeau**. Deux discours se côtoient : le chien est efficace versus le chien seul ne suffit pas. Dans ce dernier cas, il faut un berger, car le chien alerte seulement et le nombre de chiens nécessaire à une bonne protection est souvent discuté. Le discours des interrogés fait émerger une relation directe entre le nombre de brebis et le nombre de chiens de protection. De façon générale, le développement des interrogations est d'autant plus long que les enquêtés n'ont pas connu d'attaques sur leur territoire et que la pression de la prédation apparaît plus lointaine. Encore plus généralement, ces questionnements sur l'efficacité du chien côtoient également des réflexions sur l'origine du patou et de son caractère traditionnel et culturel pyrénéen.

3.1.4 Le poids de la culture dans la perception des MdP

Le Patou, roi des Pyrénées ?

Une grande partie des interrogés voient le patou comme un chien de protection efficace puisque, culturellement, il appartient à l'histoire de la prédation ursine dans les Pyrénées. Dans les justifications des MdP, celles qui concernent la culture, partent donc toutes du patou, chien des Pyrénées. Il apparaît comme un animal modelé par les générations précédentes (les anciens ont trouvé une arme efficace pour lutter contre l'ours, autant la garder) constituant un véritable emblème, **un repère identitaire** montagnard. Cette race locale est donc fortement territorialisée et identifiée comme telle par une grande partie des enquêtés, y compris par quasiment tous les non-éleveurs interrogés dans l'échantillon. Les interrogations à son sujet tiennent davantage aux enquêtés qui ne possèdent pas de chien, qui n'ont jamais possédé de patou dans le cas des éleveurs ou qui se situent dans des espaces où le patou était historiquement moins présent. D'ailleurs, certains développent.

« Parce que c'est que 2 fils électriques. Là, je suis moins sûre, je ne sais pas, peut-être que oui. Mais bon, je pense que si un ours à faim... » Accous - Habitant permanent

« Ils font des parcs là, pour protéger les brebis, mais les loups, ça saute. » Castet - Éleveur

« Bé, il y a ces systèmes de gardiennage, de garder le troupeau. Bon après, il ne faut pas se leurrer, souvent, ce qu'on entend c'est que, quand les troupeaux sont attaqués, c'est la nuit. Les gens ne vont pas non plus rester et veiller toute la nuit. Parce qu'on n'entend pas d'attaque de jour. Quand il y en a eu, c'est souvent la nuit. » Mendive - Habitant permanent

« Ah bé non, un enclos de nuit, on sait très bien... Aujourd'hui, en Ariège, toutes les attaques ont lieu alors qu'il y a des chiens et des enclos. Ah non, l'efficacité n'est pas prouvée du tout, c'est du vivant. Le vivant s'adapte. On sait très bien, que ça soit le loup ou l'ours, il n'a pas peur d'attaquer dans un enclos. Presque c'est mieux, il les chope plus facilement. Ça oui, on le sait. L'enclos, c'est se donner bonne conscience, c'est tout, ça ne résout pas le problème. » Mendive - Habitant permanent

« Et après, il s'est attrapé au filet, en bas. Il est passé quand même un mois à chaque saison. Et après, quand j'ai mis le filet, les brebis, déjà, elles étaient calmes, tranquilles. Parce qu'avant, elles étaient tout le temps sur le qui-vive. » Castet - Éleveur

« Après, ce troupeau, il a eu aucune prédation. Hé, hé, aucune, alors qu'ailleurs, il y en a eu [...] Et pourtant, il était dans le secteur. Il était en plein milieu, mais il n'y en pas eu. Les chiens, ils font le job. » Castet - Éleveur

l'idée que le patou n'est pas suffisamment efficace, car pas assez féroce. Ces derniers citent souvent d'autres races de chien d'origine méditerranéenne, protecteur également de troupeaux. Finalement, si le patou est emblématique, beaucoup n'ont plus d'idée de la façon dont ces chiens peuvent réellement aider à lutter contre l'ours et encore moins estimer leur comportement face au loup. **Une certaine « acculturation » est donc présente dans la connaissance du patou** et de son comportement réel face aux prédateurs.

« Je suis favorable pour l'utilisation de ces chiens. C'est des chiens d'ici, des races typiques. [...] Ce sont des chiens originaires des Pyrénées. Donc les patous, il y en a toujours eu ici, toujours que des patous. Je mentirais si je disais que je ne connais pas un troupeau de brebis sans patou. » Castet - Éleveur

« Depuis toujours, il y a eu ces chiens de protection. Ce n'est pas parce qu'ils ont réintroduit l'ours, il y a 3 ou 4 ans, c'est tout. Depuis toujours, depuis toujours, il y a eu ça. » Accous - Habitant permanent

« Après, si l'ours arrivait, je ne sais pas ce qu'ils [les patous] vont faire non plus, pareil, rien... Enfin, je ne sais pas. Peut-être aussi que... Mais il y a des patous qui sont vraiment cons. » Accous - Éleveur

Un système traditionnel qui privilégie présence du berger et regroupement nocturne

Le second grand discours qui relie la dimension culturelle aux MaP se déploie lorsque l'on parle de l'expérience des éleveurs et leurs pratiques d'élevage. En effet, le point positif toujours mis en avant dans les discours des éleveurs, mais également des usagers qui pratiquent régulièrement les lieux, s'établit autour de l'idée que **les montagnes fromagères du Béarn possèdent un système d'organisation qui permet de lutter plus**

« Mais bon, c'est des habitudes de parquer tout ça, c'est des habitudes ancrées. Pour eux, c'était une habitude, une logique de parquer. Et au final, quand tu as cette pratique qui sert, quoi... » Castet - Éleveur

efficacement contre la prédation puisque les bergers fromagers sont présents tous les jours d'été pour la traite et qu'ils pratiquent déjà le regroupement nocturne du troupeau. Ce discours s'appuie sur l'idée qu'au moins deux des trois moyens de protection, la présence quotidienne du berger à l'estive et le parcage nocturne proche des cabanes de traite, sont encore bien présents en raison du maintien (partiel) du système traditionnel fromager en estive.

La clôture, une limite à la liberté des hommes et des « bêtes » ?

« Le problème c'est que du coup, quand on va dans les alpages, quand on visite, il y a des clôtures. Ça gâche un peu le paysage. » Castet -

Le dernier grand registre culturel recensé dans le discours des enquêtés est lié à une valeur culturelle plus universelle puisqu'elle tourne autour de **la notion de liberté face à la pratique des lieux dans le cadre d'activités de promenade et de loisirs**. Elle est donc davantage

spécifique aux habitants non-éleveurs et aux usagers occasionnels tels que les touristes qui viennent pratiquer une activité de loisirs. Ils développent la vision d'une **montagne libre**, où l'accès à l'espace s'effectue sans restriction. Les clôtures sont donc parfois considérées comme un frein à leur pratique, voire à leur vision esthétique des paysages. Ces valeurs tendent à considérer les montagnes comme un bien commun à partager. Dans ce cadre, les touristes méconnaissent très souvent le rôle de la clôture, certains pensent même que ces clôtures montrent **une mésentente dans le partage de l'espace**. Néanmoins, si la clôture est expliquée au visiteur occasionnel, par le biais de panneaux d'information par exemple, si ce dernier comprend qu'il s'agit d'un MaP et plus généralement d'organiser le travail de l'éleveur, les regards peuvent changer rapidement.

« Je n'aime pas les clôtures pour la raison simple, c'est que l'espace... même s'il y a des propriétaires, les gens devraient s'entendre pour partager l'espace, les agriculteurs... Moi, j'ai comme exemple la vallée dans le Beaufortin. Ben, il n'y a pas une seule clôture et les agriculteurs font quand même du fromage de qualité qui est une AOP, le Beaufort. Et ils s'arrangent entre eux. » Castet - Habitant permanent

« Moi je serais très très déçue si c'était clôturé, vraiment. Je trouve ça tellement plus agréable d'être dans la nature, le partage [...] »

[Question]: mais si c'est la mise en place de clôture pour protéger le troupeau des prédateurs par exemple ?

« Ah bé oui là, là, je comprendrais totalement. Là, c'est sûr que si je vois le petit panneau qui met "nous protégeons nos troupeaux", je me dirais ah bé oui, il faut à tout prix qu'ils fassent attention. »

La vision de la montagne libre n'est pourtant pas l'apanage des seuls pratiquants de loisirs, les éleveurs partagent cette vision. Mais contrairement aux touristes et usagers qui

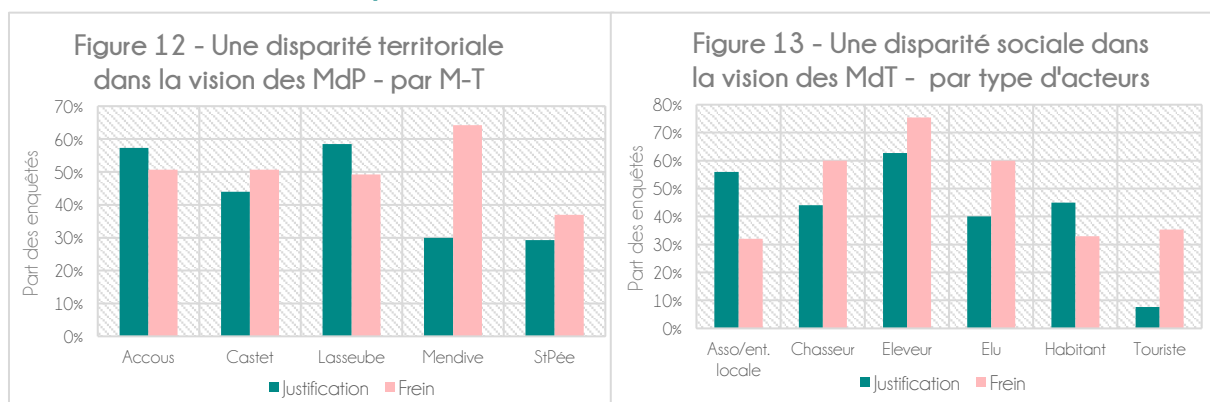
affirment cette vision pour leur propre liberté d'action et celle des troupeaux, les éleveurs ne la revendiquent que par rapport à leurs troupeaux et par extension, à la liberté de choisir ses pratiques. Ils mettent donc en avant l'importance pour eux **que le bétail circule sans entrave**. La clôture (en général) rentre ainsi en contradiction avec cette valeur positive donnée à la montagne et aux pratiques agricoles.

« Les pratiques ancestrales, nous, c'est la liberté, nous, on reste en liberté. »
Mendive - Éleveur

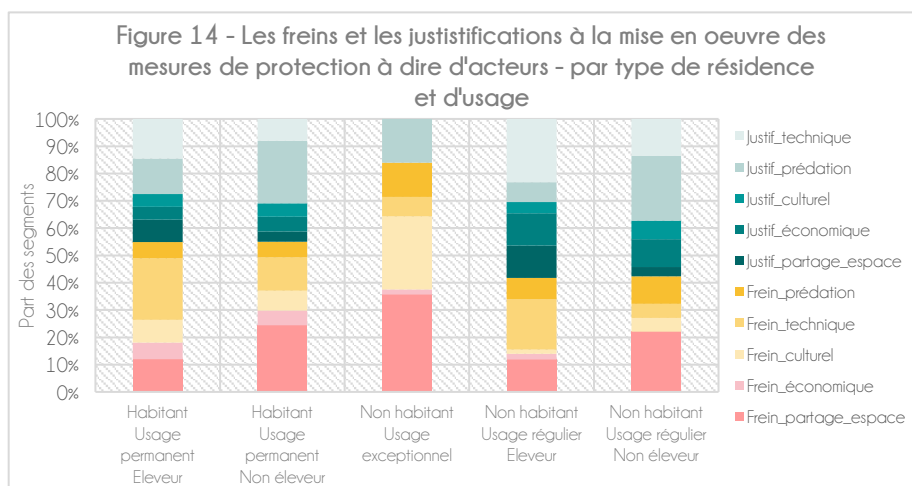
« Pour moi, ça ne serait plus une zone pastorale. Parce que, pour moi, une zone pastorale, c'est quand les animaux, ils sont en liberté. » Castet - Touriste

Ces dernières distinctions montrent combien les MdP génèrent un **discours idéologique** montrant parfois des postures de principe et un manque d'expérience globale autour de la mise en œuvre des MdP. Il existe une véritable **mise en récit local** (avec différents sentiments de « local »), riche en postures de principe (comme autour de la présence des prédateurs) avec la circulation de discours types récurrents.

3.2 La perception des MdP par les enquêtés dévoile des disparités territoriales marquées



Aussi, n'est-il pas étonnant que les MdP soient appréhendées de façon très différente selon les territoires et les types d'acteurs enquêtés. Les figures 12 et 13 montrent ainsi des **variations socio-spatiales fortes** dans les discours. Globalement, les enquêtés du Pays basque (Fig.12), **Mendive** particulièrement (qui fait figure de singularité), ont davantage tendance à évoquer déjà **les problèmes liés aux MdP** alors que dans les deux autres territoires qui les mettent déjà en œuvre, **Accous** et **Castet**, en montagne béarnaise, les acteurs viennent plus volontiers sur **les deux registres**. Accous développe d'ailleurs davantage de points positifs à la mise en place des MdP que de freins. Il en est de même à **Lasseube**, commune de piémont. **Saint Pée sur Nivelles** apparaît comme le territoire le moins concerné, les acteurs peinant à se projeter. **Lasseube**, en revanche, est davantage capable de discuter des MdP, malgré l'absence de prédateurs. La proximité des cercles 1 et 2, le caractère particulièrement boisé de la commune, favorable à l'arrivée du loup et surtout le projet communal autour de la biodiversité (label « Village de biodiversité ») expliquent sans doute cette différence. En type d'acteurs, ce sont d'ailleurs (Fig.13) plutôt les **habitants et surtout le monde associatif et économique** (finalement les non-éleveurs pratiquant régulièrement les territoires) **qui ont tendance à justifier positivement la mise en œuvre des MdP**, tout en étant capables d'identifier les contraintes que cela représente



pour les éleveurs. C'est notamment le cas des habitants qui se projettent sur d'éventuels **freins économiques** pour les éleveurs (Fig.14) alors que ces dimensions sont, sans surprise, plus largement évoquées par les producteurs, tout comme les éléments techniques. Ces aspects les intéressent bien évidemment particulièrement, mais **ils sont loin de n'être abordés que comme des freins**, notamment par ceux qui résident hors de la commune (Fig.14) ou dans les communes béarnaises (Fig.16).

Habitants

« Alors [le financement de MdP] c'est bien. Mais ce qu'il faudrait, c'est surtout, c'est qu'ils dégagent un salaire plus conséquent (...) de leur travail. Parce que ces gens-là, la plupart, ils vivent sur des aides. Et ça, ce n'est pas normal parce que c'est des sacrés métiers. (...) Donc s'il y a des aides, c'est bien, tant mieux, tant mieux pour eux. Mais c'est surtout les rémunérer, mieux sur le travail qu'ils fournissent. Ce n'est pas normal. Ils sont indemnisés quand ils perdent des animaux, des vaches, des brebis, quand il y a des attaques et tout ça (...). Bon ça, ils sont indemnisés, c'est bien les aides, c'est bien, mais... Ce n'est pas ça qu'il faut, il faut des salaires normaux, justifiés quoi » Lasseube - Habitant permanent

« Moi, je me demande quand le patou est malade, qui c'est qui paye les frais ? Parce que c'est un être humain, je crois le patou, à mon avis, c'est un être humain qui a du poids. Est-ce qu'il est nourri, par qui ? Est-ce qu'il est soigné, par qui ? Je ne sais pas, je ne sais pas si tout ça, c'est pris en compte. » Mendive - Usager régulier

En proportion d'acteurs, les problèmes **liés au partage de l'espace** sont davantage évoqués comme un **frein** par ceux qui résident de façon permanente dans le territoire où qui le fréquentent régulièrement. Sur cette question, les **élus** se montrent ainsi assez inquiets des **tensions territoriales** qui pourraient s'accroître avec les activités de loisir alors que les touristes y sont beaucoup moins sensibles. Si ces problèmes sont parfois reliés à la présence des patous, ils relèvent plus généralement d'une question de cohabitation entre l'activité pastorale et les autres usages du territoire. Les élus reconnaissent que le patou peut faire peur et que leur multiplication pourrait accentuer les tensions, mais ils font plus

généralement le lien avec les problèmes déjà présents en estives ou dans le village, liés aux chiens en liberté ou non tenus, quelle que soit leur fonction. Le patou impressionne, mais l'interconnaissance mutuelle et le rappel

Elus

« On en voyait des gros, ça impressionnait. Ils se baladaient dans le village, pépères. Ils faisaient peur parce que c'était gros, mais en fait, bah, je n'ai jamais entendu parler d'accident avec des patous. (...) On a plus de problème avec les autres chiens, des gens qui ont des chiens dans le village, qui sont enfermés toute la journée et qui aboient toute la journée, qui aboient la nuit. Alors ça, oui. Ou des chiens en liberté qui vont mordre les gens. » Habitant permanent

« Oui, on a eu, je crois, deux fois une lettre, mais bon, c'est des cas quand même relativement isolés. Maintenant, je crois qu'avec la formation qui a été diffusée, je crois que les gens ont compris qu'on ne va pas près du troupeau, on ne va pas montrer le petit, le joli petit poulain, on s'éloigne. » Habitant permanent

Habitants - permanents

« J'entends surtout que depuis les confinements, on touche des gens qui viennent à la campagne. Qui, oublie de fermer un portail, qui n'ont aucune connaissance des dangers de la montagne, des usages de la montagne, donc il y a énormément d'éducatif à faire là-dessus. » Accous

« La problématique, qui est de plus en plus grandissante, c'est que la fréquentation, elle est exponentielle, quoi. Et donc, ne serait-ce que pour le stationnement déjà, donc vis-à-vis du bétail aussi... » Castet

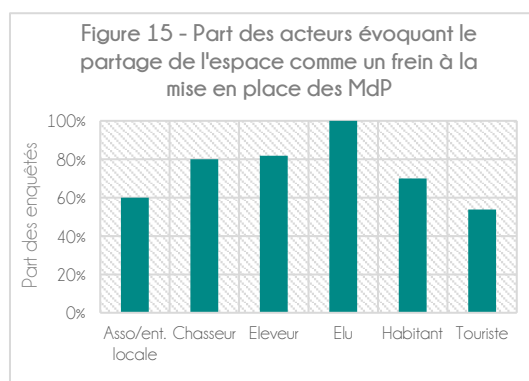
« Les Borders collies, quand ils sont en liberté et les patous, c'est compliqué (...) Après, c'est la campagne et c'est le jeu. Le Béarn, c'est un peu emblématique des troupeaux. Mais des fois, ce n'est pas simple parce que c'est des chiens qui ne sont pas forcément sympathiques. Et c'est un peu compliqué vis-à-vis des gens qui ne connaissent pas. », Lasseube

de règles de base sont évoqués comme des éléments d'apaisement efficaces. **Au final, les élus relient clairement les enjeux liés au comportement des patous à des problématiques territoriales plus générales, ce que le discours des habitants vient également confirmer.** Les enjeux liés aux MdP sont ainsi, dans les argumentaires, très souvent liés à la question de la cohabitation dans les espaces ruraux, particulièrement la cohabitation entre les touristes et le pastoralisme, mais aussi plus généralement entre les différents usagers. Les **chasseurs** dénoncent ainsi souvent le manque de connaissance des touristes et leur comportement peu adapté, les **habitants** rejoignent ce discours, mais se disent aussi parfois eux-mêmes stressés, souvent gênés dans leur quotidien par les chiens de protection comme par les chiens de travail qui circulent dans l'espace public.

Comme attendu, les **touristes** s'expriment essentiellement sur cette question du partage de l'espace (Fig.14), leur manque de connaissance du territoire et du pastoralisme rendant les dimensions techniques ou économiques plus difficilement saisissables. Mais finalement, seule la moitié des touristes évoque ces freins alors que les autres catégories d'acteurs sont plus nombreuses à en parler (Fig.15). Quelques **rares touristes se disent paniqués** par la présence des patous et des chiens en général, d'autres se disent « méfiants », « attentifs », « gênés », mais d'autres encore disent **ne jamais avoir eu de mauvaise expérience**. Ainsi, si les touristes sont majoritairement gênés par la présence du chien, seuls ceux qui ont une peur panique des chiens se disent prêts à renoncer à certains secteurs de la montagne. Ils se disent **bien informés** par les panneaux d'indication, qu'ils apprécient. Ils **comprennent et acceptent** la présence du chien de protection et disent intégrer les comportements à adopter vis-à-vis des patous. La présence des prédateurs les inquiète finalement autant, si ce n'est plus : la nature majoritairement recherchée par les touristes n'est en effet pas la nature sauvage, mais plutôt la nature domestiquée, notamment par les éleveurs.

Touristes

« Les chiens, moi, ça me bloquerait totalement. » Mendive
 « Mais nous, on n'a pas de mauvaises expériences. » Castet
 « Quand on en voit, on sait ce qu'il faut faire, et ce qu'il ne faut pas faire [Rire]. Souvent, ça se passe comme ça, mais c'est plus un petit désagrément, je dirais, qu'une raison valable. Moi, j'irais quand même, mais je prendrais des précautions. » Saint-Pée-sur-Nivelle

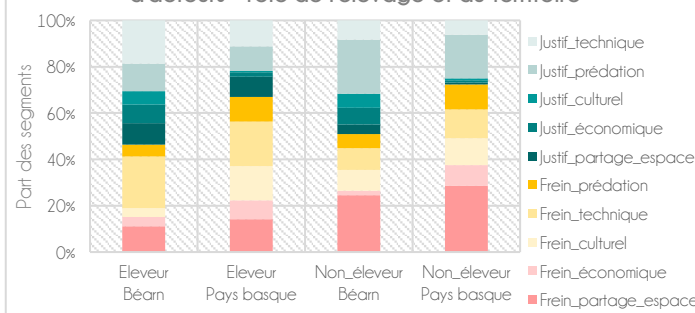


« Il peut y avoir aussi des systèmes de clôtures, de clôtures électriques et tout ça, mais c'est toujours pareil, dès le moment où on commence à clôturer les montagnes ici, on lui enlève un petit peu le charme de la montagne. Parce que le but de la montagne, enfin, derrière la montagne, il y a une idée de liberté aussi, donc si on commence à clôturer partout... » Mendive - Habitant permanent

« Il faudrait que ça soit joli parce que si c'est un truc en métal qui fait très moderne (...), ça ne serait pas beau (...), ça ne fait pas carte postale. C'est vrai qu'on vient ici pour chercher la carte postale. » Accous - Touriste

En fin de compte, ceux qui ont un rôle de gestionnaire (élus, éleveurs) se montrent plus préoccupés par cette question que les usagers (habitants et touristes). Ces derniers s'inquiètent en revanche davantage de la **systématisation des clôtures en estive**. Les troupeaux domestiques étant indissociables de ce qu'ils considèrent comme la « nature », le fait de les parquer, de limiter la circulation, les interroge. On retrouve également ce discours chez les **habitants** qui ne sont pas éleveurs et plus généralement chez les **acteurs basques** (Fig. 16) qui souhaitent maintenir une montagne ouverte à la circulation et donc exempte de paysages en cours de fermeture, mais aussi de clôtures. Les **chasseurs** évoquent aussi les chiens de protection comme un frein potentiel au tourisme, mais en revanche ils n'apparaissent pas comme un frein pour leur activité cynégétique. Non seulement la saison de la chasse se déroule à l'automne, une fois que les troupeaux sont descendus d'estive, mais la fréquentation régulière de certains territoires par les chasseurs leur permet également de bien connaître les bergers et les chiens, ce qui facilite leur cohabitation. Quant aux **éleveurs**, ils sont nombreux à évoquer cette question du **partage de l'espace**, mais leur discours est plutôt tourné vers la problématique plus générale de la gestion des chiens des randonneurs. D'autres considèrent, au contraire, que les usagers se comportent plutôt bien.

Figure 16 - Les freins et les justifications à la mise en oeuvre des mesures de protection à dire d'acteurs - rôle de l'élevage et du territoire



Le **degré de concernement face à son territoire et à ses spécificités pastorales joue donc un rôle clé dans les représentations des acteurs**. Si la dimension technique est évoquée dans la même proportion pour les **4 communes les plus concernées par la prédation** (Fig. 17), que ce soit comme frein ou levier, **Saint-Pée-sur-Nivelle** appréhende quand même moins ces dimensions. Se projeter sur les apports potentiels des MdP reste donc difficile. Par ailleurs, le **Béarn** et **Saint-Pée-sur-Nivelle** évoquent davantage les points positifs du partage de l'espace et justifient la mise en œuvre des mesures de protection par des pratiques déjà bien établies (dimension culturelle). Le chien de protection ou le parcage nocturne sont par exemple davantage évoqués en justification culturelle en Béarn, en raison de la présence

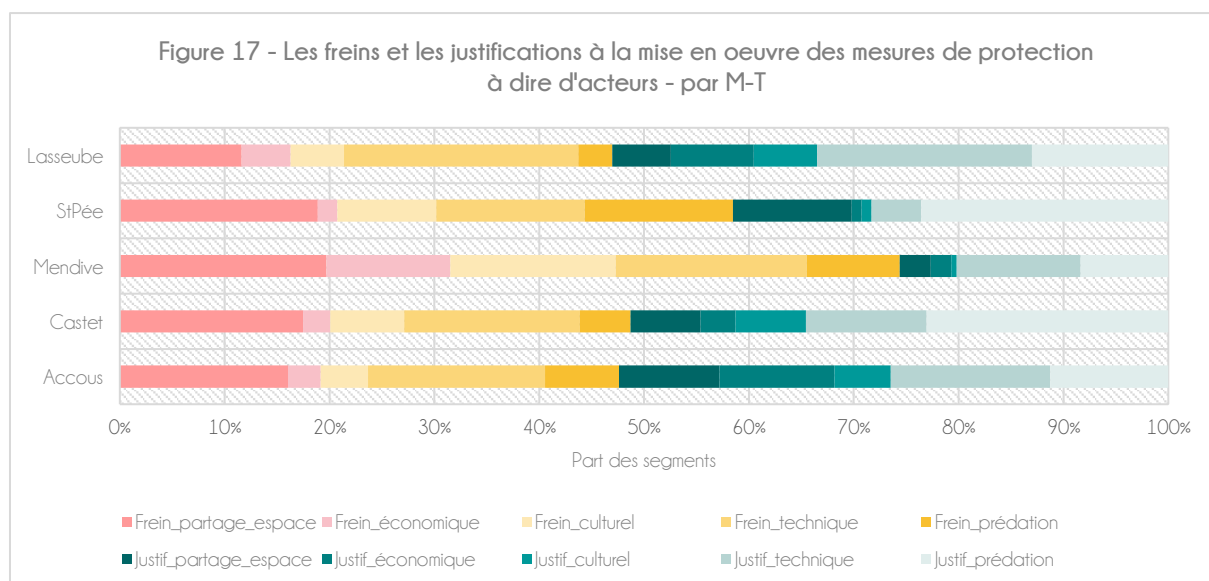
« Des patous, j'en 'ai toujours eu. »
Lasseube - Éleveur
« C'est des chiens d'ici, des races typiques. » Castet - Éleveur
« Oh, moi, j'ai toujours vu les brebis fermées le soir. » Accous - Éleveur

historique du Patou sur le territoire et de la production de fromage d'estive qui nécessite de regrouper le troupeau. Si les éleveurs béarnais reconnaissent ces pratiques comme traditionnelles, ils ne les avancent pas comme des éléments de justification des MdP. Cet argumentaire est plutôt porté par les non-éleveurs des zones concernées, mais également par les éleveurs des communes basques qui ne pratiquent pas ce système. Ces derniers, pour les mêmes raisons culturelles, mais en sens inverse, estiment que leurs activités traditionnelles ne leur permettent pas de changer leurs pratiques face à une prédation qui reste encore lointaine. Ils se comparent en développant l'idée que cela est plus facile au Béarn de s'adapter sans trop de contraintes supplémentaires alors que les MdP chez eux, ne seront pas possibles à mettre en place économiquement et culturellement.

Déjà confrontés à la présence du loup, les acteurs de **Castet** insistent aussi beaucoup sur la **justification** de la mise en œuvre des MdP au regard de la présence des prédateurs (Fig.17). Les **acteurs basques** ont, quant à eux, davantage tendance à se focaliser sur les **freins**, qu'ils soient éleveurs ou non (Fig.17). Ils redoutent les conflits d'usage et le manque d'efficacité des MdP, notamment au regard de leurs spécificités pastorales (troupeaux mixtes). Mendive appréhende plus que les autres la mise en place des MdP et développe davantage les freins économiques et culturels. De façon générale, les acteurs ont développé un argumentaire assez précis et souvent partagé autour des problèmes posés par les MdP. Le fait que les estives regroupent plusieurs troupeaux, souvent mixtes, est une source d'inquiétude notamment autour du nombre de chiens nécessaire et de la cohabitation difficile entre le patou et les bovins. En revanche, ces arguments ne sont pas soulevés dans les territoires béarnais qui mettent déjà en place les MdP. Quasiment tous les éleveurs constatent que **la cohabitation avec les bovins n'est finalement pas si problématique**. En revanche le fait **d'envisager de regrouper quotidiennement les vaches** inquiète davantage.

« Bah, les brebis s'habituent aux vaches, les vaches sont habituées aux brebis, le chien aussi est habitué à avoir des chevaux et des vaches. », Accous
« Les vaches, si elles se font courir une fois, la fois d'après, elles vont contourner. », Castet
« Il faudrait payer un salarié, aller payer un salarié pour rentrer les vaches le soir, déjà tout seul, il ne va pas y arriver, il faudrait être plusieurs donc à la fois... Je veux dire, honnêtement, si ça déraile, on arrête, terminé. », Accous

Figure 17 - Les freins et les justifications à la mise en oeuvre des mesures de protection à dire d'acteurs - par M-T



ÉLÉMENTS CONCLUSIFS : TERRITORIALISER LES MESURES DE PROTECTION, UN ENJEU CLÉ

L'étude des représentations des mesures de protection par les différents usagers témoigne d'une territorialisation accrue et majeure des enjeux. Si certains territoires peu concernés par la prédation peinent à se projeter, dans les autres, tous les acteurs, qu'ils soient éleveurs ou non, connaissent les mesures et se montrent capables de les discuter. L'analyse des discours relatifs à leur mise en œuvre a permis de mettre en avant des postures mixées qui relèvent de cinq grands registres de discours (culturel, technique, économique ou lié au partage de l'espace ou directement à la prédation). Globalement, dans ces cinq registres, la très grande majorité des enquêtés évoque les freins à la mise en œuvre des mesures de protection tout en justifiant leur intérêt. Seuls les enquêtés peu concernés par la question se cantonnent à une posture plus clivée.

Sans surprise, les dimensions techniques constituent des enjeux clés, clairement formulées par les producteurs, mais aussi par les habitants permanents. Les tensions liées à la dimension culturelle et au partage de l'espace sont évoquées par une plus grande diversité d'acteurs. Elles témoignent d'une forme de territorialisation de la question de la prédation, la mise en œuvre des mesures de protection au sein d'espaces ruraux fréquentés par une diversité d'usagers issus de mondes sociaux différents amenant de nouveaux enjeux de partage de l'espace entre eux. Les clôtures mettent en question la vision que les usagers ont de la montagne, espace « de nature » ouvert et libre de circulation. Quant aux chiens de protection, ils compliquent la circulation des usagers en « bas » comme en « haut » et peuvent être source d'angoisse. Mais l'argumentaire des enquêtés montre qu'ils comprennent et acceptent le rôle du patou et qu'ils relient ces enjeux à une question plus large de cohabitation, au sein des territoires, d'usagers multiples, portant des regards et des attentes différents sur les espaces ruraux et de montagne. Finalement, loin d'introduire un nouveau champ de problème, les patous et les clôtures sont **intégrés à des discussions plus larges et préexistantes, au sein des territoires, mais aussi entre le local et le national**. Elles reflètent et parfois **confrontent des valeurs différentes sans nécessairement déclencher des conflits**, invitant à travailler de façon plus approfondie sur les attentes des différents acteurs vis-à-vis des politiques publiques et des territoires qu'ils fréquentent, parfois qu'ils façonnent et dans lesquels ils se projettent.

La comparaison des cinq micro-territoires met par ailleurs en exergue d'importantes différences entre les territoires étudiés. On constate d'abord que le degré de **pression de prédation joue un rôle dans les postures des enquêtés**. Dans les territoires où les prédateurs sont déjà présents, les freins techniques sont moins évoqués et la mise en place des mesures de protection est souvent justifiée au regard de la prédation. Dans les autres, une forme de mise en récit des impacts potentiels des mesures de protection a émergé et circule dans les territoires, contribuant à augmenter les angoisses et les crispations, ce qui invite à affiner les connaissances en la matière et à créer des sphères d'échange pour mieux faire circuler les informations.

Les pratiques propres à chaque territoire soulignent toute la **difficulté à décliner un même dispositif dans des contextes territoriaux distincts**. La **présence historique ou non du chien de protection** conduit ainsi à une appréhension plus forte dans les territoires où il est absent. De la même façon, les **systèmes laitiers béarnais** favorisant le regroupement du troupeau sur la période estivale pour la fabrication de fromage apparaissent comme des facteurs facilitant le parcage nocturne, techniquement plus difficile à mettre en œuvre dans les autres territoires. La **gestion collective du foncier et des troupeaux (nombre de têtes et mixité) en estives** constitue aussi pour les acteurs des arguments souvent mobilisés qui freineraient la mise en œuvre des mesures de protection et qui seraient source de crispation. Enfin la **configuration des centre-bourgs** joue aussi un rôle dans les disparités de mise en œuvre des mesures de protection, la proximité entre habitations et bâtiments d'exploitation pouvant favoriser les tensions d'usage.

Au final cette approche comparée et territorialisée des représentations des mesures de protection souligne le poids des spécificités territoriales et **le besoin de ne pas proposer un dispositif unique, mais de penser plutôt la mise en œuvre des mesures de protection de manière individualisée en prenant en compte le contexte dans lequel elles se déploient**.